AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

215C1345
FR0000078875-FS0569

29 septembre 2015

Déclarations de franchissements de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

RICHEL GROUP

(Alternext)

Par courriers reçus le 25 septembre 2015, l'Autorité des marchés financiers a été informée des déclarations de franchissements seuils suivantes, intervenus le 22 septembre 2015 :

- la société par actions simplifiée Green Développement[1] (Quartier de la Gare, 13810 Eygalières) a déclaré avoir franchi en baisse, les seuils de 50% du capital et des droits de vote de la société RICHEL GROUP et ne plus détenir aucune action de cette société ;

- la société par actions simplifiée Green Stef[2] (Quartier de la Gare, 13810 Eygalières) a déclaré avoir franchi en hausse, les seuils de 50% du capital et des droits de vote de la société RICHEL GROUP et détenir 3 980 721 actions RICHEL GROUP représentant autant de droits de vote, soit 92,93% du capital et 92,64% des droits de vote de cette société[3].

Ces franchissements de seuils résultent (i) de la cession par la société Green Développement de 2 481 221 actions RICHEL GROUP hors marché au profit de la société Green Step, et (ii) de l'apport par la société Green Développement de 1 499 500 actions RICHEL GROUP au profit de la société Green Step[4].

[1] Contrôlée par les membres de la famille Richel.
[2] Détenue à 65,5% par la société par actions simplifiée Green Développement (elle-même détenue par les membres de la famille Richel) et à 34,5% par BNP Paribas Développement.
[3] Sur la base d'un capital composé de 4 283 412 actions représentant 4 296 978 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.
[4] Cf. notamment communiqués diffusés par la société RICHEL GROUP le 30 juillet et le 22 septembre 2015 et D&I 215C1163 du 31 juillet 2015.